

Annexe 4 au contrat d'hébergement

Tarifs valables à partir du 1.01.2024

1 Généralités

Les frais de séjour dans les EMS du canton de Fribourg s'entendent par jour et en francs suisses. Les forfaits journaliers sont fixés chaque année par le Conseil d'Etat du canton de Fribourg et dépendent du niveau de soins et d'accompagnement RAI. A cela s'ajoutent les prestations fournies ou mises à disposition par l'EMS, comme par exemple la coiffeuse, les articles d'hygiène personnelle, etc.

2. Les tarifs

Lors de l'entrée en institution, le niveau de soins et d'accompagnement est calculé sur la base d'une phase d'observation de 2-3 semaines selon RAI-RUG, puis réévalué tous les 9 mois. En cas de changement significatif de l'état de santé, une nouvelle phase d'observation est lancée, indépendamment de la date de la dernière évaluation. Les modifications des coûts des soins sont alors adaptées au mois suivant.

La caisse maladie (CM) verse sa contribution directement au home, 20% des frais de la CM étant facturés aux résidents du home.

Long séjour établissement médico-social

Niveau tarifaire RAI	Part du résident					Part de la CM
	Frais de pension (Hôtellerie)	Frais d'accompagnement	Frais de soins (20% de la part de la CM)	Total Coûts résidents par jour	Total Coûts résidents par mois (30 jours)	
1	108.00	8.50	1.90	118.40	3'552.00	9.60
2	108.00	8.50	3.80	120.30	3'609.00	19.20
3	108.00	76.00	5.75	189.75	5'692.50	28.80
4	108.00	76.00	7.65	191.65	5'749.50	38.40
5	108.00	76.00	9.60	193.60	5'808.00	48.00
6	108.00	76.00	11.50	195.50	5'865.00	57.60
7	108.00	76.00	13.40	197.40	5'922.00	67.20
8	108.00	76.00	15.35	199.35	5'980.50	76.80
9	108.00	76.00	17.25	201.25	6'037.50	86.40
10	108.00	76.00	19.20	203.20	6'096.00	96.00
11	108.00	76.00	21.10	205.10	6'153.00	105.60
12	108.00	76.00	23.00	207.00	6'210.00	115.20



HOME
PFLEGEHEIME



SPITEX



FOYER DE JOUR
TAGESSTÄTTE



PUÉRICULTURE
MÜTTER-/VÄTERBERATUNG

AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36
3280 Murten

T 026 672 34 00
koordination@rsl-gns.ch

Séjour de courte durée et vacances en établissement médico-social

Niveau tarifaire RAI	Part du résident					Total Coûts résident par mois (30 jours)	Part de la CM
	Frais de pension (Hôtellerie)	Frais d'accompagnement	Frais de soins (20% de la part de la CM)	Total Coûts résident	Total Coûts résident par mois (30 jours)		
1	108.00	8.50	---	116.50	3'495.00	9.60	
2	108.00	8.50	---	116.50	3'495.00	19.20	
3-12	108.00	76.00	---	184.00	5'520.00	>28.80	

Séjour d'urgence en EMS (jusqu'à 14 jours)

Sont considérés comme séjours d'urgence tous les séjours non planifiés dans un établissement médico-social d'une durée maximale de 14 jours.

Niveau tarifaire RAI	Part du résident		Part de la CM	Part du canton	Total du séjour en EMS par jour	Total du séjour en EMS pour 14 jours
	Frais de pension (Hôtellerie)	Total	Frais de soins	Frais de soins résiduels		
6	128.00	128.00	75.40	68.40	60.00	314.00
						4'396.00

Foyer de jour de Jeuss

Le prix de pension pour les frais d'hôtellerie s'élève à CHF 55.00 par jour pour tous les niveaux RAI. Les bénéficiaires d'autres districts se voient facturer un supplément tarifaire de CHF 11.10 en plus du prix journalier indiqué.



HOME PFLERGEHEIME



SPITEX



FOYER DE JOUR TAGESSTÄTTE



PUÉRICULTURE MÜTTER-/VÄTERBERATUNG

AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36
3280 Murten

T 026 672 34 00
koordination@rsl-gns.ch

3. Le financement du séjour en institution

Les résidents ont droit à des prestations de leur caisse maladie et du canton. Le montant total des frais que les résidents doivent supporter est financé par leurs propres revenus, y compris l'AVS, les rentes, la consommation d'actifs et autre revenu.

3.1 Allocation pour impotent

Si le revenu, la fortune, ainsi qu'une éventuelle allocation pour impotent ne suffisent pas à payer la facture mensuelle du home, il est possible de faire valoir des prestations complémentaires.

Lors de l'entrée dans un home, il est donc obligatoire de déposer une demande de prestations complémentaires (PC) auprès de la caisse de compensation AVS. Si vous avez des difficultés à remplir le formulaire, nous vous recommandons de prendre contact avec les spécialistes de [Pro-Senectute](#).

3.2 Prestations complémentaires et subventions cantonales

Les personnes qui perçoivent une rente de vieillesse ou des prestations complémentaires de l'AVS peuvent faire valoir leur droit à une allocation pour impotent.

L'octroi de l'allocation pour impotent ne dépend pas du revenu ou de la fortune, mais du degré d'impotence.

Le remplissage du formulaire est déclenché par nos soins, l'envoi est du ressort de la représentation administrative des résidents du home.

4. Prestations comprises dans le tarif du home

- Les soins de base et de traitement
- Tous les repas principaux et les collations, y compris les boissons non alcoolisées
- L'électricité, l'eau et la libre utilisation des installations communes
- Le nettoyage de la chambre
- La libre participation aux activités d'animation selon l'offre du home
- Le lavage (en machine) et le repassage des vêtements
- Les moyens auxiliaires tels que fauteuils roulants standards ou déambulateurs
- L'assurance responsabilité civile



HOME
PFLEGEHEIME



SPITEX



FOYER DE JOUR
TAGESSTÄTTE



PUÉRICULTURE
MÜTTER-/VÄTERBERATUNG

AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36
3280 Murten

T 026 672 34 00
koordination@rsl-gns.ch

5. Prestations non comprises dans le tarif du home

5.1 Besoins personnels

- Les prestations de podologie et pédicure dispensées par un spécialiste externe.
- Les primes d'assurance maladie, franchise et quote-part.
- Les moyens auxiliaires adaptés individuellement tels que fauteuils roulants spéciaux, aides à l'habillage, etc.
- Le coiffeur
- Les manifestations externes
- Les achats de vêtements, de linge et de chaussures
- Les réparations de biens personnels
- Les journaux et magazines sous forme d'abonnement personnel
- Les assurances personnelles, taxes et impôts
- (Les objets de valeur personnels et l'argent liquide conservés dans la chambre ne sont pas assurés).
- Les produits de soins personnels et articles de toilette

5.2 Services médicaux, médicaments et moyens auxiliaires

- Les examens et traitements dentaires
- Les examens et traitements médicaux effectués dans le home ou à l'extérieur, les prestations médico-techniques, diagnostiques et thérapeutiques (physiothérapie, ergothérapie) ainsi que toutes les autres applications thérapeutiques prises en charge par les caisses conformément à la loi sur l'assurance-maladie (LAMal).
- Les médicaments prescrits par un médecin et remboursés par les caisses, conformément à la liste des spécialités (LS), ainsi que les médicaments et le matériel d'usage courant et de soins non remboursés par les caisses, conformément à la liste des moyens et appareils (LiMa).

5.3 Logement et Hôtellerie

- | | |
|--|---------------------|
| • Forfait d'entrée et de transfert | CHF 200.00 |
| • Raccordement TV/radio et téléphone | CHF 30.00 par mois |
| • Internet (WiFi) | gratuit |
| • Thermocollage des noms étiquettes et couture | CHF 45.00 par heure |
| • Forfait de sortie, nettoyage final | CHF 200.00 *** |

*** La chambre doit être libérée dans un délai de 48 heures, sinon des frais supplémentaires seront facturés.

Les prix des repas pour les visiteurs externes ainsi que les repas livrés à domicile varient selon le site. Veuillez vous renseigner auprès du home concerné sur les prix des menus en vigueur.

5.4 Transports

- | | |
|--|---------------------|
| • Forfait unique de transport aller-retour | CHF 25.00 |
| • Transports avec chauffeur | CHF 1.00 par km |
| • Accompagnement et assistance* | CHF 25.00 par heure |

*Sont exclus les services de transport externes tels que Passepartout, Betax ainsi que les collaborateurs du secteur des soins.



AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36
3280 Murten

T 026 672 34 00
koordination@rsl-gns.ch

Les médicaments : le personnel soignant commande à la pharmacie les médicaments prescrits par le médecin. La pharmacie les facture directement à votre caisse d'assurance maladie.

Les factures : des médecins, hôpitaux et thérapeutes, doivent être envoyées à votre caisse maladie par vos soins. La **podologie** prescrite pour des raisons médicales (par exemple pour les diabétiques) est à la charge de la caisse maladie et est refacturée aux résidents ou curateurs.

La réduction du tarif en cas d'absence : la direction accorde une déduction de CHF 15.00 par jour sur le prix de la pension en cas d'absence d'une journée entière (24 heures). Le jour de départ et le jour de retour sont facturés intégralement comme des jours de présence dans le home. Les frais de soins et d'accompagnement ne sont pas facturés.



HOME
PFLERGEHEIME



SPITEX



FOYER DE JOUR
TAGESSTÄTTE



PUÉRICULTURE
MÜTTER-/VÄTERBERATUNG

AVEC NOUS CHEZ VOUS - MIT UNS ZU HAUSE

Spitalweg 36
3280 Murten

T 026 672 34 00
koordination@rsl-gns.ch